

## Rapport du MISE pour le plénum du 20 juin 2005.

Madame et messieurs les conseillers communaux, messieurs des services, mesdames et messieurs les conseillers généraux...

Le groupe du MISE remercie la commission de gestion pour son rapport sur les comptes 2004 de la commune et des services industriels de Fully. Nous recommandons d'accepter les comptes tels que présentés et demandons aux instances communales de suivre les recommandations de la commission de gestion.

Compte tenu des indications qui nous ont été données suite aux dégâts de gel de cet hiver, nous proposons d'accepter le crédit complémentaire de 200'000 Frs pour le poste de "resurfaçage" du budget 2005.

Nous proposons également de renouveler notre confiance envers le conseil communal pour des crédits d'engagement dédiés à l'acquisition de biens immobiliers pour une somme annuelle maximale de 100'000.-

L'acte de concession pour le retour des concessions hydraulique et le contrat d'apport, tels que présentés, sont également acceptés par le groupe, la commission énergie et environnement ayant donné son aval à ce dossier complexe.

La motion demandant à une commission ad hoc de modifier le règlement Grand Cru de Fully vient trop tard puisque la commission Grand Cru a déjà, au cours de cet hiver, étudié toutes les modifications à apporter à ce règlement. Nous demandons à la commission Grand Cru de présenter ce nouveau règlement à la commission "Développement économique, agriculture et tourisme" afin de l'étudier et de proposer son acceptation éventuelle par le conseil général lors d'une prochaine session.

Nous soutenons le postulat du groupe libéral concernant la gestion de circulation automobile et des places de parc dans les différents villages de la commune, néanmoins le groupe du MISE demande que l'étude soit faite dans le cadre du nouveau plan de zone.

Et pour finir nous interpellons le conseil communal avec les questions suivantes concernant la circulation routière et la sécurité de nos enfants:

- Quelle affectation sera donnée à la route des Pêcheurs et à la rue Bayard après les travaux du collecteur? La priorité sera-t-elle donnée aux piétons et aux cyclistes ou... aux automobilistes? Nous rendons attentif les instances communales que l'installation des zones de rétrécissement de la chaussée ne devraient pas devenir des zones infranchissables pour les piétons et nous proposons d'effectuer les rétrécissements de chaussée avec des obstacles laissant un passage pour les piétons par l'arrière.
- 2<sup>ème</sup> question : où en est le dossier concernant l'aménagement de la route de Saillon, plus précisément du tronçon du pont de Châtaignier jusqu'au pont de Mazembre qui n'est pas équipé d'un trottoir? Quels sont les aménagements prévus pour assurer la sécurité des piétons, notamment des enfants pour le franchissement de cet axe?

Ce problème de sécurité routière se répercute devant le collège de Saxé où de nombreux parents, venant de la plaine, sont contraints d'amener leurs enfants en

voiture, rendant par-là, l'accès au collège dangereux pour les enfants piétons et cyclistes. Ce qui nous amène à la troisième et dernière question:

- Y a-t-il des aménagements sécuritaires prévus pour l'accès au collège de Saxé ?

Le MISE vous remercie pour votre attention.

Pour le MISE, Vincent Günther